



Coupure d'eau suite à un bris

Par **fcroteau**, le **24/07/2023** à **21:11**

Suite à une fuite dans les tuyaux du bâtiment, le propriétaire a fait couper l'eau dans tout le bâtiment. Il nous a avertis après la coupure et nous dit que cela pourrait prendre plusieurs jours (aucune confirmation que quelqu'un est disponible pour réparer le tout).

Existe-t-il des ressources à la ville pour régler ce genre de chose (ça se passe pendant les semaines de la construction)? Quel est le délais raisonnable?

Sinon, est-ce que je suis obligé de payer le loyer pendant les jours durant lesquels il n'y a pas d'eau dans le logement?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **25/07/2023** à **08:02**

Bonjour

(ça se passe pendant les semaines de la construction)?

Pouvez vous développer ?

est-ce que je suis obligé de payer le loyer pendant les jours durant lesquels il n'y a pas d'eau dans le logement?

Surtout pas, mais si l'affaire va en justice, seul un juge peut décider de suspendre la paiement du loyer.

Par **beatles**, le **25/07/2023** à **09:12**

Bonjour

[quote]
Surtout pas

[/quote]

Voir ce lien qui explique pourquoi le locataire ne peut pas se faire justice lui-même.

Cdt.

Les liens commerciaux sont interdits.

Par **yapasdequoi**, le **25/07/2023** à **09:41**

Bonjour,

Vous pouvez faire reconnaître que le logement n'est plus décent sans eau.

Vous avez droit à une indemnisation si les travaux durent plus de 21 jours.

Lire ce lien <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2042>